

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous :

**Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance extraordinaire, tenue le 12 août 2021 à 10 h, le premier projet de règlement suivant :**

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) permettant la création des zones 0773 et 0774 (01-275-140).




**Description de la zone**

Le plan ci-dessous illustre la zone visée **0405** et ses zones contigües **0330, 0388, 0394 et 0403**.



1215 092 002

**Légende**

-  Zone visée
-  Zones contigües
-  Immeuble visé par le projet

## **Consultation écrite**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2021 portant le numéro 2021-054, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), ce projet de règlement sera soumis à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours**, du 17 au 31 août 2021.

Durant cette période, toute personne intéressée peut participer à la procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires par écrit à l'attention de la soussignée, en personne ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve  
6854, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1N 1E1

ou encore par courriel au : [MHM\\_greffe-consultation@montreal.ca](mailto:MHM_greffe-consultation@montreal.ca)

Afin de recevoir une réponse aux questions et/ou commentaires soumis, l'envoi doit inclure les renseignements suivants :

- nom et prénom
- adresse résidentielle
- numéro de téléphone et/ou adresse courriel.
- Le nom et numéro du projet de règlement.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 31 août 2021 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

La documentation relative à ce projet de règlement sera disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement, à l'adresse suivante à compter du 17 août 2021:

<https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-mhm>

Les réponses aux commentaires et aux questions reçues par écrit seront transmises par écrit avant l'adoption du second projet de règlement.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 13<sup>E</sup> JOUR D'AOÛT 2021.**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**